

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 09 novembre 2020 à 20heures

Présents : Pierre ROUMILHAC, Alain PREVÔT, Delphine LAGOUTTE, Alexandre COLIN, Marie VAN DEN BERGHE, Alain MATHIEU, Danielle GAUCHON, Séverine CORDIER-DOHEY, Denis DERVIN, Boris MONTVILOFF.

Excusé : Laurent IMBERT

Alexandre COLIN est nommé secrétaire de séance

- **Approbation du compte rendu du dernier conseil** :

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

- **Approbation du rapport de la CLECT** :

La commission s'est réunie le 25 septembre dernier afin de déterminer les allocations compensatrices des communes. La principale modification a été la rétrocession de la compétence scolaire et garderie aux communes de l'ex Basse-Marche à compter du 1^{er} octobre 2020. Le montant total des restitutions annuelles est de 287 650 €, proratisé à 71 912,50 pour la fin de 2020. Des attributions de compensation ont également été attribuées aux communes de Verneuil-Moustiers et Lussac les Eglises pour des montants respectifs de 7 762,18 € et 21 448,39 €, concernant les IFR (imposition forfaitaire des entreprises de réseau) photovoltaïque et éolien de ces communes. La suspension des attributions négatives dont bénéficiaient 5 communes de l'ex Haut-Limousin a également été actée pour un montant total de 11 814 €. Elles concernent les communes de Bussière-Boffy, St Barbant, St Bonnet de Bellac, St Junien les Combes et St Ouen sur Gartempe.

Chaque commune doit approuver ce rapport.

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le rapport est adopté à l'unanimité moins une abstention.

- **Modification des statuts du SYGESBEM** :

Le 28 septembre, le SYGESBEM a acté la modification de ses statuts pour entériner l'adhésion de la commune de Val d'Oire et Gartempe, et le retrait de Gajoubert et Cieux, suite à l'abandon de la compétence scolaire. Les communes membres doivent délibérer dans les 3 mois pour entériner cette décision.

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, les statuts sont approuvés à l'unanimité

- **Adhésion au contrat de groupe du CDG** :

Le centre de gestion nous propose d'adhérer au renouvellement du contrat groupé pour l'assurance statutaire du personnel. Nous sommes actuellement bénéficiaires de ce type de contrat avec le CDG, mais il arrive à échéance et doit être renégocié.

Les communes intéressées doivent délibérer en ce sens.

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le conseil municipal décide à l'unanimité de souscrire à ce contrat de groupe.

- **Demande de subvention (DETR) pour une réserve incendie:**

Concernant la réserve incendie, elle n'est pas éligible aux aides du département, mais nous pouvons prétendre à la DETR. Il convient d'en faire la demande. Le montant estimatif est de 15 337,20 € TTC.

D'autre part, suite au dernier conseil et après obtention de devis demandé par Laurent, nous avons formulé une demande auprès du département pour la création d'un city park sur le terrain de tennis. Le montant estimatif est de 36 360 € TTC, installé par le vendeur.

Pour la demande de subvention des travaux de voirie, les services du département nous ont demandé de séparer la partie route de la partie trottoirs. En effet, si le revêtement est considéré comme grosse réparation de la voirie communale, éligible aux travaux du SYGESBEM, les trottoirs seraient aidés au titre des contrats territoriaux départementaux de la commune.

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à faire ces demandes de subventions.

- **Décision modificative n° 2** :

Quelques petits ajustements sont nécessaires au budget « commune » :

Sur la section investissement : Il manque 25 euros au 165 (cautions), qui peuvent être compensés à hauteur de 500 euros en provenance de l'article 020 (dépenses imprévues) sur lequel nous disposons de 15 107 €.

Concernant le chapitre 21 qui est largement excédentaire, il convient de prendre 2 500 € au compte 2111 afin de les répartir aux articles 2132 (1 600 €), 2151 (600 €) et 2184 (300 €) pour des reliquats de travaux à l'auberge (enrobé derrière la cuisine) et les travaux du Vieux Pont.

Des recettes supplémentaires figurent également sur cette section, comme les ventes de terrains (parcelle C100).

Pour la section fonctionnement : seul le chapitre 042 est déficitaire de 998 euros, suite à la sortie de l'inventaire de la parcelle C100 (article 675), vendue cette année pour 1 000 euros, mais nous disposons de 6 318 euros au 022 (dépenses imprévues)

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, la décision modificative est approuvée à l'unanimité.

- **Création d'un poste d'adjoint technique, tableau des emplois :**

Jean-Louis terminera le 27 novembre à Blanzac. Nous avons reçu plus de 30 courriers. Avec les adjoints nous avons pré sélectionné 4 candidats, que nous avons reçus en entretien. Florian LAJARIGE a été retenu et sera embauché à compter du 1^{er} décembre d'abord en contractuel, puis stagiaire.

Jean-Louis étant classé agent de maîtrise principal, et la personne recrutée n'étant pas titulaire du concours, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique et de modifier le tableau des emplois.

Grade	Situation actuelle	Modification	Situation nouvelle
Service Administratif			
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	Néant	1
Service technique			
Agent de maîtrise principal	1	-1	0
Adjoint technique	2	+1	3

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le tableau des emplois.

- **Questions diverses :**

Adhésion à l'AMRF (association des maires ruraux de France) : La commune a été sollicitée pour adhérer à cette association qui propose des conseils aux communes, notamment aux communes rurales.

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à cette association.

Information des conclusions de la consultation du public de la SAS bioénergies123 : Le conseil municipal est informé des conclusions du Préfet sur les conditions d'exploitation du méthaniseur.

11 novembre : Compte tenu de la situation sanitaire, une gerbe sera déposée au monument aux morts en comité restreint et sans public, comme demandé par le préfet.

Colis des aînés, Noël, vœux : De même, les conditions sanitaires ne permettant pas de rassemblement, un colis sera distribué à l'ensemble de nos aînés. Pour les enfants, il est décidé d'offrir une friandise à chacun, et des masques chirurgicaux « enfants ». Dans le même esprit les vœux n'auront probablement pas lieu en janvier.

Bulletin municipal : Il sera distribué en décembre, simultanément aux colis des aînés et des enfants.

Date du prochain conseil : Elle est fixée au lundi 14 décembre si nécessaire et au lundi 25 janvier 2021.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question soulevée, la séance est levée à 22 h 30.